Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [10]

Artikel: Rencontres valaisannes

Autor: ccr

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277702

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VAUD : QUATRE FEMMES SYNDICS... OU PLUS ?

Pour la septième fois, lors des élections communales de cet automne, des femmes pourront accéder à l'exécutif ou au législatif d'une commune vaudoise. En effet, c'est en 1959 que les droits de vote et d'éligibilité leur ont été reconnus et dès 1961 — premières élections communales après cet événement — des femmes ont pu participer à la vie politique de leur commune.

Rares au début, leur nombre s'est accru à chaque nouvelle législature. L'Association vaudoise pour les droits de la femme a effectué 4 analyses de la représentation féminine dans les autorités communales, lors des élections de 1969, 1973, 1977 et 1981. Elle a constaté une progression lente mais régulière des pourcentages de femmes candidates et élues.

Dans les **exécutifs communaux,** le nombre des élues à la **Municipalité** (c'est le nom de l'exécutif dans le canton de Vaud) a doublé chaque fois :

— 1969 : 5 élues
— 1973 : 8 élues
— 1977 : 21 élues
— 1981 : 42 élues.

Au poste de syndic, une seule élue en 1977, c'est Claudine Piguet au Chenit. Elle est réélue en 1981 ; une deuxième la rejoint, Thérèse Stockmann à Orbe. Peu après, une troisième et une quatrième femmes syndics sont élues : à Chavannes-de-Bogis, Madeleine Théraulaz et à Longirod, Cécile Joly[1]. Aurons-nous une cinquantaine d'élues à la Municipalité ? Aurons-nous plus de quatre femmes syndics pour la prochaine législature ? Il faut attendre la fin de l'année pour le savoir.

Les **législatifs** des 385 communes vaudoises sont de deux sortes : dans les petites communes, c'est le **Conseil général,** c'est-à-dire l'assemblée de tous les citoyens de la commune ; dans les grandes communes, le **Conseil communal** est élu par le peuple ; c'est le cas dans 126 de nos communes.

Année	Candidates	Elues
1969	8 %	5,7 %
1973	10,8 %	7,1 %
1977	12,9 %	9,5 %
1981	14,7 %	10,8 %

[1] A noter que deux des quatre femmes syndics, Thérèse Stockmann et Cécile Joly faisaient partie du Comité vaudois contre le nouveau droit matrimonial !

Claudine Piguet.

L'ADF dans son étude a établi la moyenne cantonale des proportions de candidates et d'élues. Elle s'accroît chaque fois d'un ou deux points, ainsi qu'on peut le constater.

On est donc encore bien loin d'une représentation équitable ! — **(sch)**

Dans la perspective des élections communales des 26 et 27 octobre, le groupe de Lausanne de l'ADF a organisé deux soirées sur le thème « Des femmes dans la politique communale, qui ont eu lieu le 24 septembre et le 3 octobre. Trois conseillères communales, deux de Lausanne, une d'Yverdon, chacune d'un parti différent, étaient invitées à animer la deuxième de ces soirées. Quant à la première soirée, consacrée à la présence des femmes dans les exécutifs communaux, elle était placée sous la double houlette de Claudine Piguet, syndic du Chenit, et de Francine Jeanprêtre, municipale à Morges. Une remarque intéressante de Claudine Piguet, première femme syndic du canton de Vaud : « Oui, on peut parler d'une approche féminine de la politique.

En ce qui me concerne, j'ai été surprise de constater que beaucoup de personnes s'adressaient à moi pour discuter de problèmes n'ayant rien à voir avec la politique au sens strict du terme. Je crois que le fait que je suis une femme n'est pas étranger à cette démarche ». Des femmes, pour une politique à visage humain ? — **(sl)**

ECOLES NEUCHATELOISES : EGALITE

Depuis la rentrée scolaire de cet automne, filles et garçons neuchâtelois sont mis sur pied d'égalité en ce qui concerne les travaux à l'aiguille (rebaptisés « activités créatrices sur textiles » pour la circonstance de la mixité) et les travaux manuels. Cette fois, on est en ordre avec l'article constitutionnel sur l'égalité des sexes ! Mais il a fallu un recours de deux mères de famille neuchâteloises pour faire accélérer l'introduction de cette égalité de traitement des écoliers du canton.

Pratiquement, filles et garçons profiteront pendant six mois des cours de travaux manuels et, pour les six autres mois, des activités sur textiles. Les acquisitions y seront introduites en douceur. Seules les deux dernières années de la scolarité obligatoire ne sont pas encore incluses dans ce programme de mixité. On tranchera après essais.

Rappelons encore que pour l'économie familiale (notre vieille « école ménagère » !) dispensée en troisième année secondaire, la mixité est déjà réalisée depuis un ou deux ans selon les régions du canton. — **(alg)**

RENCONTRES VALAISANNES

Le 16 septembre dernier, la Commission fédérale pour les questions féminines siégeait en Valais. Emmenés par la présidente, Mme Lili Nabholz et par la vice-présidente, Mme Gabrielle Nanchen, les membres étaient accueillis à Valère, par la commission valaisanne d'étude de la condition féminine présidée par Mme Marie-Jo de Torrenté. Le conseiller d'Etat, Bernard Comby a profité de cette occasion pour annoncer quelques réformes entreprises dans le domaine de l'instruction publique (son département) en vue d'appliquer l'art. 4 de la Constitution fédérale sur l'égalité des droits.

Il faut relever que la commission cantonale travaille depuis de longs mois à un rapport sur la formation des filles, en prévision des prochaines discussions qui vont s'ouvrir au sujet d'une révision de la loi scolaire valaisanne.

Les deux commissions ont eu tout loisir de partager leurs expériences, au cours d'un repas durant lequel les représentantes de la délégation suisse à la Conférence de Nairobi ont fait part de leur voyage d'étude.

Geste d'encouragement bien sympathique de la grande commission envers la petite... — **(ccr)**